

VILLE DE MORLAIX  
Département du  
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU JEUDI 15 FÉVRIER 2024

**Date de convocation :**  
**8 février 2024**

**Question :**  
**DF n° 24-01-02**

**Rapporteur**  
**Patrick GAMBACHE**

**Nombre de conseillers**  
**en exercice : 32**

**Nombre de conseillers**  
**présents : 28**

**Nombre de conseillers**  
**votants : 32**

Président : Jean-Paul VERMOT.

Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Patrick GAMBACHE ; Catherine TRÉANTON ; Yvon LAURANS ; Nathalie BARNET ; André LAURENT ; Valérie SCATTOLIN ; Laëtitia ABILY ; Jérôme PLOUZEN ; Françoise QUÉINNEC ; Ismaël DUPONT ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Ahamada ZOUBEIRI ; Elise KÉRÉBEL ; Katell SALAZAR ; Henri-Merlin GABA ENGABA ; Ludivine LE MEN ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Jolan FAUCHEUR ; Eugène DAVILLERS-CARADEC ; Jean-Charles POULIQUEN ; Georges AURÉGAN ; Alain DANIELLOU ; Marie GALLOUÉDEC ; Serge MOULLEC.

Ont donné procuration : Frédéric L'AMINOT à Catherine TRÉANTON ; Ghislain GUENGANT à Yvon LAURANS ; Maëla BURLOT à Patrick GAMBACHE ; Sabine DUVAL-ARNOULD à Jean-Charles POULIQUEN.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise MADEC.

**> VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-2, L. 1612-8 et L. 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe ;

Vu la délibération n° DF 23-07-01 du 14 décembre 2023, relative au débat d'orientation budgétaire (DOB), sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2023 ;

Vu la délibération n° DF 24-01-01 du 15 février 2024, relative à l'approbation des taux d'imposition 2024 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que le délai de communication du projet de budget primitif 2024 est porté à 12 jours à l'assemblée délibérante ;

Considérant que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée ;

Les membres de l'assemblée délibérante :

- Article 1 :

- approuvent à la majorité (5 contre : Jean-Charles POULIQUEN (+ pouvoir à Sabine DUVAL-ARNOULD), Georges AURÉGAN, Alain DANIELLOU, Serge MOULLEC) le budget primitif 2024, pour le budget principal comme suit :

▪ Budget principal :

Fonctionnement Dépenses = Recettes = 25 450 000 €

Investissement Dépenses = Recettes = 13 660 000 €

- approuvent à la majorité (5 abstentions : Jean-Charles POULIQUEN (+ pouvoir à Sabine DUVAL-ARNOULD), Georges AURÉGAN, Alain DANIELLOU, Serge MOULLEC) le budget primitif 2024, pour les budgets annexes comme suit :

- Budget annexe Cuisine Centrale :  
Fonctionnement Dépenses = Recettes = 3 208 900 €  
Investissement Dépenses = Recettes = 301 400 €
- Budget annexe Pôle Petite Enfance :  
Fonctionnement Dépenses = Recettes = 2 490 950 €  
Investissement Dépenses = Recettes = 95 506 €
- Budget annexe Langolvas :  
Fonctionnement Dépenses = Recettes = 352 500 €  
Investissement Dépenses = Recettes = 18 900 €
- Budget annexe Centre de Santé Municipal :  
Fonctionnement Dépenses = Recettes = 67 200 €  
Investissement Dépenses = Recettes = 1 195 912 €
- Budget annexe lotissement Orée du Bois :  
Fonctionnement Dépenses = Recettes = 100 000 €

**Total des budgets en fonctionnement : 31 669 550 €**

**Total des budgets en investissement : 15 271 718 €**

- Article 2 : cet acte sera transmis au préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérécourse citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

La secrétaire de séance,



Marie Françoise MADEC

Le Maire,



Jean-Paul VERMOT